

# LE DON DE MEMBRANE AMNIOTIQUE

---



Hôpitaux  
Universitaires  
Genève

# Introduction

---

Pendant la grossesse, le placenta forme une bulle protectrice autour du fœtus. Il permet au bébé de se développer, en favorisant les échanges et l'apport de nombreux éléments comme des nutriments ou des hormones. Lors de l'accouchement, le placenta est expulsé après s'être décollé de la paroi utérine. La sage-femme l'examine, s'assure qu'aucune partie ne reste dans l'utérus, puis l'élimine dans la filière des déchets hospitaliers.

## Qu'est-ce que la membrane amniotique?

La membrane amniotique, également appelée amnios, est la couche interne du placenta. C'est un tissu humain au même titre que la peau, les os, les vaisseaux, les valves cardiaques et les cornées.

Cette membrane possède des propriétés :

- ▶ cicatrisantes
- ▶ anti-inflammatoires
- ▶ antibactériennes.

Si la naissance de votre enfant est programmée par césarienne, vous pouvez faire le don de votre membrane amniotique.



## LE SAVIEZ-VOUS

Même si les Suisses se disent majoritairement favorables au don d'organes et de tissus, peu d'entre eux informent leurs proches de leur volonté. La réflexion sur le don de membrane amniotique peut être l'occasion de faire connaître votre position sur ce sujet. Vous trouverez de plus amples informations sur

➤ [www.swisstransplant.org](http://www.swisstransplant.org)

# Le don de membrane amniotique

---

## A quoi sert ce don ?

Extrêmement riche en substances cicatrisantes, la membrane amniotique est efficace pour soigner certaines pathologies de l'œil. Par exemple, elle est greffée sur des cornées malades ou blessées. Comme elle est dépourvue de certains antigènes, elle n'est pas reconnue comme un corps étranger par l'organisme d'un tiers. Le rejet entre la donneuse et son receveur est exceptionnel.

## Quelles sont les conditions pour faire un don ?

- ▶ Le prélèvement n'est possible que lorsque l'accouchement est programmé par césarienne et qu'aucune complication ne survient durant la grossesse ou pendant l'opération.
- ▶ Vous devez remplir, avec l'aide d'une sage-femme, un questionnaire médical concernant vos antécédents et vos habitudes de vie.
- ▶ Votre consentement au don est requis par écrit. Vous pouvez revenir sur cette décision, sans avoir à en préciser la raison, jusqu'à votre accouchement.
- ▶ Le jour de l'accouchement, des dépistages sérologiques (HIV, hépatites B et C, virus HTLV, syphilis) complètent votre bilan sanguin habituel.



### INFO

Avec une seule membrane amniotique, on peut fabriquer une trentaine de pansements.

## Comment le prélèvement se déroule-t-il ?

Le prélèvement du placenta est indolore et ne fait courir aucun risque, ni à votre enfant ni à vous-même. Après l'accouchement, le placenta est transporté jusqu'à la biobanque de tissus à usage thérapeutique des HUG. La membrane amniotique est alors séparée du placenta, analysée, découpée en carrés de quelques centimètres et conditionnée. Elle peut être conservée pendant plusieurs mois à -80 °C.

## Le don est-il anonyme et gratuit ?

Oui. Le don est anonyme et aucune donnée sur vous ou votre enfant n'est dévoilée. Un numéro d'identification est attribué à la donneuse et à la membrane pour garantir la traçabilité du prélèvement et préserver l'anonymat. Le don est gratuit, aucuns frais liés au prélèvement ne sont à votre charge.

# Informations pratiques

---

## Contact

Direction médicale et qualité  
Coordination locale du don d'organes et de tissus  
Bd de la Cluse 55  
1205 Genève  
☎ 022 372 34 56  
coordination.don@hcuge.ch  
➔ [www.pldo.ch](http://www.pldo.ch)

Les infirmiers spécialistes du don d'organes et de tissus répondent à vos interrogations sur le don de membrane amniotique. N'hésitez pas à les contacter.

*Ce dépliant, testé auprès des patientes, a été réalisé par la coordination locale du don d'organes et de tissus en collaboration avec le groupe d'information pour patient-e-s et proches (GIPP) des HUG.*